



L'UNION MONARCHIQUE

DU FINISTÈRE

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Quimper, Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord... 16f. 9f. 5f.
Autres départements... 18f. 10f. 6f.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et se paient d'avance.

Rédaction et Administration
Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser au Rédacteur en chef du journal, et pour les Abonnements et les Annonces, au Directeur-Gérant, 12, Quai du Stéir.
Vente au numéro : chez M. LE FEBVRE, Fils, libraire-relieur, rue Kéréon, 30.
Prix du numéro : 10 Centimes

PRIX DES INSERTIONS :
Annonces... 1.20
Réclames... 1.40
Faits divers... 1.00
Les insertions doivent être remises au plus tard la veille, avant midi.

Quimper, 17 Novembre 1883.

RESTAURATION MONARCHIQUE

En écrivant dans ce journal, nous restons fidèle à la politique que nous avons, pendant cinq ans, défendue à *La Gazette de France*, et que, de loin, nous n'avons pas cessé d'y défendre, car *La Gazette* nous fait encore l'honneur de nous compter au nombre de ses collaborateurs.

Nous venons ici continuer notre tâche de royaliste.

Ce mot suffit. Il est inutile de fournir de plus longues explications pour dire qui nous sommes.

Notre première parole sera un hommage déposé sur le cercueil de Goritz. Nous saluons avec vénération la mémoire du Prince qui a maintenu dans son intégrité la tradition nationale, et qui, se faisant le gardien inflexible de l'héritage royal, a élevé si haut, devant la France et devant l'Europe, l'idée monarchique.

Mais, quelque profonde que soit notre douleur, celui dont la mort a emporté dans la tombe tant de chères espérances a laissé après lui, toujours vivant, le principe dont il était l'auguste représentant. Il nous a lui-même tracé notre devoir par ces mots qui sont la règle inflexible du droit monarchique : « *Ma personne n'est rien, mon principe est tout.* »

Ne l'oublions pas, c'est là le secret de notre force : la personne du Souverain, quelque dévouement qu'elle puisse nous inspirer, n'est rien ; cette personne s'efface derrière l'autorité du principe. Le Roi meurt ; mais la Royauté ne meurt pas, elle survit à la personne du Roi. Le Roi meurt ; mais le principe monarchique est immortel.

Les Royalistes sont aujourd'hui ce qu'ils étaient hier, ce qu'ils seront demain. Ils n'ont plus le même Roi ; mais ils ont le même principe.

Hier, héritier présomptif de la couronne, Monsieur le Comte de Paris est aujourd'hui notre Roi, de par les règles traditionnelles du droit national. Et, bien que les droits imprescriptibles du nouveau Chef de la Maison de France n'eussent pas besoin de cette consécration suprême, on peut dire que Henri V, en pressant sur sa poitrine expirante Monsieur le Comte de Paris, l'a sacré roi de France.

Dès le premier pas, Monsieur le Comte de Paris a rencontré l'occasion d'affirmer son droit héréditaire, de revendiquer l'héritage dont des mains françaises peuvent seules recevoir le précieux dépôt, et d'agir en roi : il a montré qu'il était jaloux de la dignité nationale et soucieux de l'avenir de la Royauté. Suivant le vieil axiome du droit monarchique : « Le mort a saisi le vif. »

De leur côté, les Royalistes réunis à Frohsdorf et à Goritz ont affirmé leur inébranlable fidélité au principe monarchique, en jetant à la France, à travers la frontière, ce cri de deuil et d'espérance qui résume la tradition nationale : « Le Roi est mort, vive le Roi ! » Ils ont ainsi fait comprendre que rien n'était mort dans

la vie politique monarchique, que le lendemain des funérailles de Henri V, ce n'était pas le repos qui commençait, mais la lutte. Car la mission à accomplir restait la même pour les Royalistes. Ils ont à reconquérir le droit et les libertés perdus, ils ont à reconstituer la France et à arracher à un régime qui l'opprime et la déshonore.

Détruire la République, restaurer la Monarchie : tel doit être, actuellement, l'unique objectif des Royalistes. Avant de se préoccuper de la manière dont le Roi régnera, ils doivent commencer par le mettre en mesure de régner. Il y a temps pour tout ; et nous estimons, quant à nous, qu'il est beaucoup moins urgent de discuter les détails du mécanisme gouvernemental de demain, que de détruire celui d'aujourd'hui.

Oui, il faut détruire la République. Hors de là, il n'y a aucun espoir pour les Catholiques de vivre dans l'indépendance de leur foi.

D'ailleurs, la République est usée, et la Monarchie est prête. On peut calculer combien il restera aux Républicains de fautes et de crimes à commettre, mais la mesure est suffisamment comble pour les honnêtes gens. On peut discuter sur le genre de mort qui mettra fin à ce régime odieux et exécré, mais il n'est pas un homme de bonne foi qui, à cette heure, ne considère la succession comme ouverte au profit de la Monarchie.

Monsieur le Comte de Paris sait quels graves devoirs lui imposent son rôle de Chef de la Maison de France et la confiance que les Royalistes mettent en son énergie. Il saura les remplir pour le salut de la France.

Honneur, patriotisme, justice, libertés, droits, principes, tout est foulé aux pieds par la République ; les intérêts matériels périclitent à la suite des intérêts moraux outragés ; les bases de l'ordre social sont minées ; la religion est proscrite. Des sectaires malfaisants ont avili les mœurs publiques, asservi la justice, opprimé les consciences, violé les lois, exploité les plus basses passions, isolé le pays du reste du monde, engagé notre fortune dans des expéditions désastreuses, gaspillé les ressources nationales, réduit la France à ce degré de détresse qu'elle n'a plus ni paix, ni repos, ni crédit, ni honneur.

Il appartient à Philippe VII, successeur de Henri V, d'arracher enfin notre malheureux pays aux entreprises de la Révolution, de refaire une France grande, prospère, glorieuse, libre et chrétienne.

Voilà nos espérances, — nous oserions dire nos certitudes, — tellement nous avons foi dans les destinées du Pays et dans le relèvement de la France par la Monarchie restaurée, avec l'aide de Dieu !

EDMOND BÉRAUD.

Madame la Comtesse de Chambord a quitté Frohsdorf, lundi matin, avec toute sa maison, se rendant à Goritz, où elle résidera jusqu'à nouvel ordre.

Le docteur Mayr trouve l'état de santé satisfaisant, mais il a ordonné un changement d'air.

Faits politiques

Le génie financier de la République. — Les journaux ministériels eux-mêmes commencent à s'effrayer de l'état de nos finances et de la baisse continue des fonds. Le *National* en précise quelques causes : d'abord, le déficit de l'exercice courant, et l'imminence d'un emprunt devenu indispensable ; ensuite, le peu de temps et de soins que la Chambre accorde à la discussion du budget. M. Pessard touche enfin à la plaie véritable du régime actuel.

« Nous l'avons répété cent fois, nous le répéterons mille : les dépenses de l'État sont extravagantes. Il faut les rogner sans pitié. Le nombre des fonctionnaires s'accroît chaque jour, et chaque jour augmente le chiffre de leurs appointements. L'État absorbe de plus en plus les fonctions sociales et se fait payer très-cher les services qu'il rend très-mal. Il faut rompre avec ce mauvais socialisme et ne demander à l'État que le minimum d'action en ne lui donnant que le minimum d'argent. Avec du patriotisme et du travail, on pourrait réduire le budget des dépenses d'un sixième. »

« Du reste, qu'on le veuille ou non, il faudra bientôt s'arrêter et faire, le couteau sur la gorge, ce qu'on ne se décide pas aujourd'hui à entreprendre de bonne volonté. Qu'on y prenne garde, les petits détenteurs de 3 et 4 1/2 se comptent par millions, et ils sont électeurs. Quand ils verront leur pauvre petit capital diminuer et s'écouler lentement par la fissure du déficit ; lorsqu'ils constateront qu'on a diminué leur revenu, sans que la cote des contributions soit devenue moins lourde, ils se fâcheront et s'aviseront, un peu tard il est vrai, que les coupables sont les députés qui votent, en se riant, toutes dépenses, sans se demander jamais comment le peuple fera pour les payer. »

Dans un journal républicain, intéressé, par conséquent, à cacher les fautes du régime, ces deux réflexions sont significatives. Elles signalent l'éventualité d'une catastrophe qui pourrait bien avoir pour nos gouvernants d'autres résultats qu'une débâcle financière.

Imbroglie ministériel et parlementaire. — La séance de mardi dernier a été incontestablement l'une des plus embrouillées que l'on ait vues et des plus faites pour prouver l'incapacité de la majorité, comme les tiraillements qui la condamnent à l'impuissance. Les députés au sortir de séance étaient quelque peu honteux d'avoir passé trois heures à commencer l'examen de projets importants, puis de les avoir ajournés. En ce qui concerne celui qui touche à l'organisation de l'enseignement primaire, il convient de faire connaître les raisons qui ont déterminé M. Ferry à demander l'ajournement de 37 articles.

Cette loi a été faite sous l'inspiration de M. Paul Bert qui a disposé des millions du Trésor avec une largesse incroyable. L'organisation qu'il propose ne coûtera pas moins de quarante millions à ajouter au milliard déjà enfoui dans la laïcisation. Le président du conseil qui connaît le peu d'étendue de nos ressources actuelles est lui-même effrayé, et il a peur de trouver auprès de la commission du budget une résistance invincible. Mais, ce n'est pas ce point seulement qui sépare le ministre de l'instruction publique de la majorité de la commission. Cette dernière adopte un mode de nomination et de révocation qui n'est pas le même que celui de M. Paul Bert. Elle conserve une participation au préfet dans les questions personnelles que M. Ferry lui enlève. D'après son projet ce serait le recteur qui deviendrait l'arbitre souverain. Cependant il se pourrait que l'on finit par s'en-

tendre sur cette question. En sera-t-il de même pour l'augmentation de dépenses ? C'est la commission du budget qui aura certainement le dernier mot.

Le projet sur les incompatibilités parlementaires, déposé lundi dernier par M. le garde des sceaux, est fort mal accueilli et on peut d'avance prévoir, sans crainte de se tromper, qu'il n'aura pas été adopté. Aussi l'*Union républicaine* se demande-t-elle de tirer d'embaras M. Martin-Fénel. Aujourd'hui elle se réunira pour décider s'il ne convient pas d'envoyer au ministre de la Justice une députation qui lui conseillerait s'il n'y a rien de retenu son projet, tout au moins d'en abandonner la plupart des articles.

Ajoutons qu'aussi bien sur le projet du ministère que sur celui de la commission, les sentiments sont très-partagés. On est à peu près unanime sur un point, c'est la nécessité de rendre incompatibles avec le mandat législatif les fonctions judiciaires. Afin de créer une diversion à ce courant, un membre de l'union républicaine se propose de demander que les évêques et les prêtres pourvus d'une cure ne puissent également faire partie d'aucune Chambre.

M. Martin-Fénel n'aperçoit pas d'ailleurs que ce point noir à l'horizon. Au Sénat, M. Denormandie lui a posé mardi également une question qui a mis en relief ses mauvais procédés dans sa réorganisation de la magistrature. M. Denormandie n'en restera pas qu'étonné, et dès les détails pendant lesquels le ministre de la Justice a encore le droit de prononcer des révocations et de déplacer les meilleurs magistrats, seront écoulés, on peut s'attendre à un débat plus sérieux encore et où toutes les irrégularités, les actes d'arbitraire commis seront révélés.

Commission des crédits Tonkinois. — La commission des crédits du Tonkin a été nommée mercredi. La discussion dans les bureaux n'a pas duré moins de deux heures. De cette discussion devait jaillir la lumière. Les ministres devaient dans leurs bureaux respectifs être mis au pied du mur. Donnant, donnant, des commissaires favorables au crédit contre des déclarations sincères, des documents précis. Les déclarations sincères sont encore à venir. Les ministres n'ont pas été mis au pied du mur. Ils ont d'ailleurs eu grand soin de ne pas venir dans leurs bureaux, et on s'est bien gardé de les demander. La lumière n'a pas été faite et la commission nommée n'en est pas moins favorable aux crédits supplémentaires.

Un certain nombre de commissaires ont bien, comme on va le voir, déclaré qu'ils ne voteront les subsides que si des explications catégoriques étaient fournies à la Chambre, et préalablement à la commission, sur le traité de Hué, sur lequel on traite et que personne ne connaît, sur la situation financière, diplomatique et militaire. On ne leur donnera pas ces explications, et ils voteront quand même les crédits que les contribuables paieront. Une débâche de salive parlementaire. Rien de plus.

Voici quelques renseignements donnés par les députés à leur sortie des bureaux sur cette parole de coulis qui ne laisse pas que d'être instructive :

Dans le 4^o bureau, M. Turquet a été élu par 17 voix contre 46 données à M. Lockroy. M. Turquet est favorable au projet du gouvernement, en principe, mais il juge que M. le ministre intérimaire des affaires étrangères donne les renseignements les plus positifs sur le traité de Hué, dont on parle toujours et que personne n'a jamais vu... pas même peut-être M. Ferry, a ajouté entre ses dents M. Lockroy, qui d'ailleurs a défendu très-mollement sa propre candidature et semblait se soucier fort peu de

bre en 1890, dans la subvention que l'on devait demander aux grandes compagnies, car à ce propos je dois faire remarquer que, dès le début, des conventions étaient projetées avec les compagnies. M. Varré avait évalué cette subvention à un milliard. M. le ministre des travaux publics, n'a obtenu que 600 millions. Je ne sais s'il aurait pu obtenir davantage, mais je reconnais que les circonstances n'étaient plus les mêmes, et que les appréciations pessimistes qui se sont donné cours, depuis près de deux ans, n'ont pas dû faciliter sa tâche.

Depuis 1878, un grand nombre de services publics se sont étendus d'une manière assez importante. De là une situation qui a trompé toutes les prévisions des auteurs du programme: augmentation des dépenses d'un côté, ralentissement des recettes de l'autre, écart de près de 150 millions au détriment du Trésor public, voilà ce qui n'avait pas été prévu et ce qui s'est cependant réalisé; les conventions ne changeront pas cette situation et malgré cet écart, un déficit subsistera; voilà un état de choses qui doit attirer l'attention du Parlement. Il s'agit seulement de couvrir cet écart de cent cinquante millions par de sages économies.

Ce que nous avons fait depuis cinq ou six ans, dit l'orateur, constitue un ensemble d'œuvres, dont chacune aurait épuisé les forces d'un autre gouvernement. Sans compter les travaux publics, nous avons développé l'instruction publique, nous avons rendu l'instruction primaire obligatoire, nous avons achevé la construction de notre matériel de guerre, nous avons amélioré la situation des vieux serviteurs de l'Etat, nous avons accompli la réforme postale et télégraphique, nous avons opéré pour 265 millions de dégrèvement d'impôts, enfin, depuis 1878, nous avons amorti pour près d'un milliard.

Malgré tout, notre situation financière à l'heure actuelle n'a rien d'inquiétant, elle n'est pas désastreuse comme on a voulu le prétendre; elle nous commande seulement d'être prudents.

M. Buffet croyait que le ministre des travaux publics allait répondre à M. de Freycinet, car lui seul pourrait contester pertinemment et pièces en main les chiffres du précédent orateur. L'honorable M. Buffet se contenta de faire remarquer que M. de Freycinet a reconnu que les recettes ne s'étaient pas maintenues au niveau des dépenses.

La séance est levée à 6 h. 45.

Chambre des Députés

Séance du mardi 13 novembre.

Il s'est produit hier à la Chambre deux incidents parlementaires qui, pour n'avoir pas provoqué de vifs débats, ont cependant une signification assez importante.

Deux projets de loi émanant de l'initiative parlementaire ont dû être intégralement renvoyés à leur commission respective pour subir un nouvel examen.

Les différentes dispositions contenues dans le projet de M. Martin Nadaud sur l'assainissement des logements insalubres, étaient non-seulement en désaccord avec la législation existante, mais la rédaction de plus était défectueuse.

M. Martin Nadaud ne pouvait s'expliquer l'attitude de la Chambre à l'égard de sa proposition. Il était dans un état de surexcitation indescriptible, allant et venant dans l'hémicycle, interpellant ses collègues. Ce n'est qu'après bien des efforts qu'on a pu le décider à accepter le renvoi à la commission.

Quant au projet de M. Paul Bert sur l'enseignement primaire, à la demande du ministre de l'instruction publique il a obtenu les honneurs d'un enterrement civil. La Chambre, qui quelques minutes auparavant en avait refusé l'ajournement à Mgr Freppel, s'est vu obligée d'en arrêter la discussion.

Cette triste situation avait suggéré, à M. Bernard-Lavergne, l'idée pratique de soumettre ces deux projets à l'examen du conseil d'Etat, afin de leur faire donner une forme législative; mais cette opinion n'a pas eu l'agrément de la Chambre. Elle a même été accueillie par les vives protestations de la Chambre.

L'ordre du jour s'est trouvé subitement épuisé, la Chambre n'ayant plus devant elle que des demandes de prise en considération.

M. Blancubé a proposé à la Chambre de fixer à 22 le nombre des membres qui doivent faire partie de la commission destinée à examiner la demande de crédits pour le Tonkin.

Au scrutin public, par 240 contre 224, cette proposition est repoussée.

Séance du Jeudi 15 novembre 1885.

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Rouvier dépose sur le rapport général fait au nom de la commission du budget sur le projet de loi portant fixation des recettes et des dépenses pour l'exercice 1886.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant modification au tarif général des douanes.

Après une courte discussion sans conséquence, la discussion est renvoyée à samedi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

M. le président rappelle que les articles 7 à 42 ont été réservés.

Mgr Freppel développe sur l'article 43 un amendement portant qu'on ne pourra interdire, dans les écoles libres, que les livres contraires à la morale, à la constitution et aux lois. Par la morale, il faut entendre celle qui a été pratiquée par tous les peuples civilisés, et non celle des Mormons ou de ceux qui prétendent que l'homme descend du singe. (Bruit à gauche).

On doit aussi interdire les livres contraires à la constitution, aucun gouvernement régulier ne doit permettre qu'on l'attaque dans les établissements consacrés à l'éducation de la jeunesse, c'est ainsi que l'entendait le législateur de 1850, et il n'aurait pu aller plus loin sans porter atteinte à la liberté de l'enseignement. S'il est permis d'interdire tous les livres qui déplaisent par leurs doctrines historiques ou philosophiques, il n'y a plus de limites à l'arbitraire: le conseil supérieur pourra instituer une philosophie et une économie politique d'Etat.

On comprend une prohibition de livres avec le principe d'autorité en matière doctrinale; l'église catholique, par exemple, peut avoir un index, mais les livres-penseurs mettant à l'index ceux qui ne pensent pas comme eux, c'est un spectacle fait pour surprendre. La disposition de l'art. 43 pourrait même se retourner contre ceux qui l'auront fait, il est facile d'imaginer, par exemple, un conseil supérieur dont la majorité serait opposée aux idées de M. Paul Bert, et proscrirait son manuel civique.

Il faut sans doute maintenir la faculté de prohiber certains livres, mais en la restreignant à ceux qui sont contraires à la morale, à la constitution et aux lois. (Très bien! à droite).

M. Paul Bert, rapporteur, répond que cette argumentation revient à dire que les libres-penseurs doivent la liberté à tout le monde parce que c'est leur principe, et que l'église catholique ne la leur doit pas, parce que ce n'est pas le sien; mais au fond, l'orateur reconnaît qu'on ne pourra prohiber que les livres contraires à la morale, à la constitution ou aux lois.

Mgr Freppel déclare que ce nouveau texte lui donne satisfaction.

M. de Lannesson dit que les instituteurs et l'enseignement primaire souffrent; il est donc regrettable que la partie du projet qui les concernait, ait été ajournée, c'est-à-dire en fait, abandonnée.

M. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, déclare que ni le gouvernement, ni la commission ne veulent abandonner une réforme à laquelle le pays porte le plus vif intérêt.

M. de Lannesson est d'avis qu'il aurait mieux valu discuter le titre II, avant le budget, précisément pour donner à l'enseignement, dans le budget, une place qui aurait été ainsi mieux occupée que par les frais d'expéditions lointaines. (Très bien! à gauche.)

La séance est levée à 6 h. 20.

Chronique Locale

La Bretagne nous avait attaqués même avant la publication de notre premier numéro. Il n'est pas étonnant qu'elle continue aujourd'hui, et, vraiment à la façon dont elle s'y prend, nous ne songeons pas à nous en plaindre.

Mais il importe de rectifier certaines assertions ou appréciations erronées contenues dans son dernier numéro.

L'Union monarchique n'est pas la réapparition de l'Impartial, et nous sommes heureux de saisir cette occasion pour rendre un confraternel hommage à ce journal qui a combattu vaillamment pour la cause royaliste et catholique, mais qui a disparu volontairement et tout entier après la mort de Monsieur le Comte de Chambord.

L'Union monarchique n'est pas et ne sera jamais une feuille à diffamation; elle prend

l'engagement envers ses lecteurs comme envers ses adversaires d'apporter dans la discussion la plus parfaite courtoisie; d'une fermeté inébranlable sur les principes, elle aura des égards pour les personnes, et saura respecter ceux mêmes dont elle critiquera les actes ou combattra la politique.

Le Finistère qui a plus de littérature que la Bretagne, nous dédie une pièce de 32 vers français — tout simplement. Ces trente-deux vers français, — que le journal éditeur juge lui-même fort médiocres, — ont une intention malicieuse. Toutefois, ils ne nous piquent pas le moins du monde.

Le poète anonyme du Finistère, avec une candeur involontaire, ne s'est pas aperçu qu'en épilogramme sur ce que les hommes des diverses nuances de droite attendent de Monsieur le Comte de Paris, il constatait, ce faisant, que toute la droite reconnaît en ce Prince le successeur de M. le Comte de Chambord.

Nous conseillons charitablement au Finistère de se mêler de la poésie.

Quimper. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, nous publions aujourd'hui les textes complets des quatre allocutions prononcées, mardi 7 novembre sur la tombe du regretté M. Sévène.

ALLOCUTION DE M. ROUGIER.

MESSIEURS,

Les liens d'une vieille et bien douce amitié, les sentiments d'une vive reconnaissance et d'une sincère admiration, me donnent quelque droit peut-être d'exprimer ici des pensées qui sont dans tous les cœurs. Permettez-moi donc, avant que cette tombe se ferme, de dire un dernier adieu à l'homme si distingué que la Compagnie d'Orléans vient de perdre. Je sens que la faiblesse de ma parole ne répondra pas au vœu de mon cœur, mais je dois, je veux rendre cet hommage au chef éminent, à l'ami dévoué près duquel j'ai vécu pendant 22 ans.

Je n'ai pas à dire à ceux qui m'écoutent ce qu'était Sévène comme homme, tous l'ont connu, tous l'ont aimé; son éloge est dans tous les cœurs et y restera gravé avec sa mémoire. Je ne puis cependant résister au besoin de rappeler ce caractère noble et élevé, consciencieux jusqu'au scrupule, cet esprit supérieur si cultivé, si plein de grâce et d'aménité, cette droiture, cette délicatesse de sentiment jointe à une exquise bonté, en un mot cette heureuse union des dons du cœur et de l'esprit qui faisaient de lui un homme si parfait.

Ce n'est pas en présence de cette tombe si inopinément ouverte qu'il serait possible de rappeler la carrière si bien remplie et les services éminents de l'ingénieur distingué qui va y reposer. Mais si Sévène a développé les facultés les plus remarquables comme constructeur, dans les travaux importants de chemin de fer qu'il a exécutés à travers ce pays de Bretagne qui était le sien et qui reçoit aujourd'hui sa dépouille mortelle; si plus tard et pendant 48 ans, soit comme ingénieur en chef du réseau exploité de la Compagnie d'Orléans, soit comme directeur des travaux, il a montré toutes les qualités si variées qu'exige cet important service, et s'il a su, par une organisation excellente et une heureuse impulsion à laquelle le cœur n'était jamais étranger, rendre la tâche facile à son successeur, nulle part, il n'a donné aussi bien la mesure d'un esprit vraiment supérieur que dans ses hautes fonctions de directeur de la Compagnie. Quelle sûreté de jugement, quelle intelligence vive et pénétrante, quelle maturité dans les résolutions, quelles ressources, quelle fécondité de moyens dans les circonstances graves et difficiles! Sévène, on peut le dire était fait pour les situations élevées; c'est là surtout qu'il prenait tout son relief, toute sa valeur; mais en même temps quelle modestie, quelle simplicité, quelle bienveillance! Sa supériorité s'imposait à tous et sa direction ferme, éclairée et toujours paternelle lui assurait dans tout le personnel de la Compagnie, depuis les plus hautes fonctions jusqu'aux plus humbles, les sentiments d'un profond et respectueux attachement, dont il reçoit après sa mort la plus touchante manifestation.

Les dures épreuves de la vie ne lui ont pas manqué: la mort prématurée d'une compagne chérie et d'un fils de 20 ans, des deuils tout récents et non moins cruels ont troublé son âme à la hauteur des plus douloureux sacrifices: il savait que si la main de Dieu semble parfois bien lourde, il y a derrière chaque souffrance un trésor de bonté. Enlevé presque subitement

à l'amour des siens, il a vu venir la mort avec calme et a conservé jusqu'à la dernière heure toute sa sérénité. Il s'est éteint en chrétien, plein de confiance en Dieu, et d'espérance en une vie meilleure, juste récompense de ses vertus.

C'est l'unique mais bien précieuse consolation qui reste à ses malheureux enfants, tous si dignes d'un tel père. Puisseons-nous adoucir l'amertume de leur douleur en pleurant avec eux.

ALLOCUTION DE M. MARTIN.

MESSIEURS,

C'est pénétré de la plus vive douleur, que je viens, au nom de l'École des Ponts-et-Chaussées, adresser un suprême adieu à l'ami, à l'homme éminent qui nous a été enlevé comme par un coup de foudre.

M. Sévène a professé le cours de Chemin de fer, de 1870 à 1884, et dix générations d'ingénieurs se sont formées à son école.

Il a eu le talent de condenser dans un très-petit nombre de pages, avec une clarté, une netteté et une précision des plus remarquables, les principes et les règles qui doivent guider l'ingénieur chargé de construire, d'entretenir ou d'exploiter un chemin de fer.

Mais ce que M. Sévène apportait surtout dans son cours, ce que des notes écrites ne peuvent rendre, c'était l'esprit qui l'animaient, c'était cet amour du bien, du devoir qui le distinguait, c'était, en un mot, une partie de sa belle âme.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de rappeler les services éminents que M. Sévène a rendus dans sa laborieuse carrière.

Il devait réussir partout, parce qu'il possédait, avec une haute intelligence, ces qualités du cœur qui font la force et le charme de la vie.

Il aimait à me redire combien il était heureux lorsqu'il se trouvait au milieu de cette jeunesse d'élite qui suit le cours de l'École des Ponts-et-Chaussées; c'est que les sentiments généraux qui animent la jeunesse vibrent toujours à l'unisson de ses propres sentiments.

Ce qui caractérisait M. Sévène, c'était la bienveillance, la bonté; aussi, tous ceux qui l'ont connu l'ont aimé sincèrement, et tous les discours que vous entendrez ne seront qu'un faible écho des amitiés chaleureuses qu'il a su inspirer.

Personne, mieux que lui, ne savait relever les cœurs; il avait le secret de ces mots qui encourageaient, qui consolent, qui retiennent.

Quand on voit tomber autour de soi des hommes si bons, si utiles, si heureusement doués, on se sent pris comme d'un immense découragement. C'est à eux-mêmes qu'on s'adresse instinctivement du fond de l'âme, comme pour leur demander encore de vous inspirer les paroles qui pourraient apporter quelque adoucissement à la douleur de leurs parents et de leurs amis.

On a peine à croire à ces morts brusques et inattendues!

Cher Sévène!... Il me semble que tu es encore là, avec ta physionomie si douce, si pleine de franchise et de loyauté. Ton souvenir vivra toujours dans le cœur de tout ceux qui l'ont connu; il restera dans notre mémoire comme un modèle achevé de dignité, de droiture et de bonté.

Adieu, cher ami, ou plutôt au revoir!

ALLOCUTION DE M. SELLIER.

MESSIEURS,

Au nom de la Chambre de commerce du Morbihan que j'ai l'honneur de présider, et aussi comme ami et comme compatriote de l'éminent directeur de la compagnie des chemins de fer d'Orléans que nous accompagnons ici, je veux dire un dernier adieu à celui qui fut à la fois un ingénieur distingué, un grand administrateur et un homme de bien dans la plus large acception du mot.

Sévène, après avoir fait ses études au collège de Lorient, entra en 1840 à l'école polytechnique dans un rang brillant, pour en sortir ingénieur des ponts-et-chaussées.

Des voix plus autorisées viennent de vous dire ce qu'a fait et ce que fut l'ami que nous pleurons, jusqu'au jour où une mort si rapide et si prématurée l'a enlevé à l'affection des siens, couvrant d'un nouveau deuil une famille déjà si douloureusement éprouvée.

Pendant toute sa carrière si bien remplie, il avait étudié les grandes questions des transports avec la haute intelligence dont il était doué, et dont brille tout l'éclat dans ces conceptions récentes qui seront pour le pays une œuvre féconde et durable.

Toutes les fois que la Chambre de commerce s'adressait à lui pour obtenir des améliorations,

Sévène était toujours heureux de lui accorder ce qui était compatible avec les exigences du service dont il avait la haute direction.

Bienveillant par nature, il est peu d'entre nous qui n'aient eu à apprécier son caractère affable, quand on avait à lui demander un service. Son intelligence et les autres qualités dont il était si heureusement doué, il les avait appliquées à l'éducation de ses enfants. Les aînés sont aujourd'hui des hommes distingués, les autres suivent leurs traces.

Les principes religieux, dont il ne s'est jamais départi, lui ont fait envisager avec calme l'approche de la mort; il s'est éteint comme il avait vécu, en chrétien ferme et convaincu qu'après cette vie il en est une autre...

Adieu, mon cher Sévène, vous êtes maintenant près de celle que vous avez tant aimée et que la mort avait trop tôt ravie à votre tendresse.

Vous laissez des enfants et des sœurs qui ont déjà toute notre affection; leur douleur est la nôtre.

Dormez en paix jusqu'au jour du réveil éternel!

Votre souvenir restera parmi nous comme celui d'un ami qui a trop vite passé en faisant le bien.

Adieu, Sévène, adieu!

ALLOCATION DE M. DE CHAMAILLARD.

MESSIEURS,

Je ne m'attendais pas à prendre la parole sur la tombe de l'homme éminent que nous pleurons tous; mais, je veux répondre à l'appel qui vient de m'être adressé et, au nom d'une amitié qui comptera bientôt quarante années, rendre à la mémoire de Sévène un public hommage. D'autres ont dit excellemment ce qu'il était comme ingénieur et comme administrateur, j'affirme sans crainte d'être démenti par aucun de ceux qui l'ont connu, qu'il était le meilleur des époux, un père d'une sollicitude incomparable et le plus sûr des amis. S'il arriva à une situation des plus brillantes, il eut sa part des amertumes de la vie que lui infligèrent des pertes de famille cruelles, et hélas! répétées. C'est dans ses principes religieux et dans la pratique que lui imposaient ses croyances qu'il puisa la force de surmonter les épreuves de son existence et d'accomplir ses devoirs. Ses devoirs! Il les connut toujours et toujours ils furent sa règle de conduite. Aussi nous le quittons avec la confiance qu'il jouit dans un monde meilleur d'un bonheur mérité.

Adieu Sévène! Au revoir, fespère!

Mercredi et jeudi prochain, les Messieurs de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront leur quête habituelle des vieux vêtements.

A l'occasion de la foire de Châteaulin, il sera fait le 23 courant un train spécial de voyageurs qui partira de Quimper à 4 h. 5 m. du matin, s'arrêtera à Quéménéven 4 minutes et arrivera à Châteaulin à 4 h. 59 m.

Quimperlé. — Mercredi dernier a été plaidé devant le tribunal de Quimperlé le procès en diffamation intenté par M. James de Kerjégu au *Publicateur du Finistère*.

Ce journal avait reproduit un article de l'*Impartial* dans lequel la conduite politique de M. de Kerjégu, à la dernière session du Conseil général, était sévèrement appréciée; l'article avait déjà été attaqué devant le tribunal de Quimper. M. de Chabre, du barreau de Quimper, dont le zèle pour ses clients républicains n'est jamais en défaut, et qui avait plaidé une première fois pour M. de Kerjégu, s'est présenté de nouveau à Quimperlé pour soutenir la demande.

Le *Publicateur* avait, lui aussi, fait appel au talent de M. Girodeau, du barreau de Nantes, dont nous avons, lors de la première affaire, admiré la parole chaleureuse et les sentiments élevés.

Le jugement sera rendu à huitaine.

Morlaix. — Dimanche 4 novembre, un nommé Le Jeune, Jean-Marie-François, manœuvre, âgé de 55 ans, marié et père de deux enfants, a été trouvé pendu, dans sa maison. On ignore ce qui a pu pousser ce malheureux au suicide.

Brest, Saint-Marc. — Lundi dernier, dans un bassin situé sur la voie du chemin de fer de l'Ouest, on a découvert le cadavre d'un nommé Pérès, Joseph, ex-second de la marine, célibataire, âgé de 53 ans.

Le neveu du sieur Pérès, avec lequel il habitait, a déclaré que le suicide devait être attribué à un accès d'aliénation mentale.

Clohars-Carnoët. — Encore un suicide, mais celui-ci a une cause véritablement touchante.

Le 14 novembre dernier, un pauvre pêcheur, nommé Clech, partit de chez lui pour Moëlan. Il chercha à plusieurs endroits à emprunter quelque argent. Mais ses propriétés, car il avait du bien, étant grevées d'hypothèques, il ne put rien trouver. Or, la somme qu'il cherchait lui était nécessaire pour marier sa fille Marie-Françoise, et le jour des noces approchait: la noce devait avoir lieu le 20 courant. A son retour, il embrassa tristement, sans rien dire, sa femme, sa fille et son fils avant de se coucher.

Le lendemain matin, Clech fut trouvé pendu dans son grenier.

Fouesnant. — Un incendie considérable a éclaté lundi dernier, au village de Kerangal. Une maison recouverte de chaume a été entièrement brûlée, ainsi que des meules de foin et de paille dans l'aire à battre.

Les pertes s'élèvent à environ 4,000 francs, mais heureusement aucun accident de personne n'est à déplorer.

On pense que le feu a été mis par un petit enfant de 5 ans.

DERNIÈRE HEURE

Paris, vendredi soir, 7 heures.

Au Sénat, le débat sur les conventions avec les compagnies des chemins de fer a continué. M. Raynal a répondu au discours de M. Buffet. M. Tolain a parlé également, mais uniquement sur la question des tarifs.

Une grande agitation règne dans les couloirs du Palais Bourbon, on commence à croire que le débat sur « les crédits tonkinois » sera plus grave pour le cabinet que celui-ci ne semblait s'y attendre. M. Ribot, dit-on, attaquera vivement la politique coloniale de M. J. Ferry et le forcera à donner des explications.

Tribunal de Quimper

Audience correctionnelle du 15 novembre 1883

Ont été condamnés :

Pour délit de pêche maritime :
Cariou, Antoine, âgé de 28 ans, marin-pêcheur, né et demeurant à Douarnenez, par corps à 25 francs d'amende. (Le tribunal a prononcé la confiscation du filet saisi.)

Le Berre, Yves, 47 ans, marin-pêcheur, né et demeurant à Douarnenez, par corps à 25 francs d'amende. (Le tribunal a prononcé la confiscation du filet saisi.)

Kernaléguea, Hervé, 54 ans, marin-pêcheur, né à Ploaré, demeurant à Douarnenez, par corps à 25 francs d'amende. (Le tribunal a prononcé la confiscation du filet saisi.)

Queindec, Joseph, 27 ans, marin-pêcheur, né et demeurant à Douarnenez, par corps à 25 francs d'amende. (Le tribunal a prononcé la confiscation du filet saisi.)

Pour chasse à tir sans permis :
Keraudren, Corentin, 23 ans, cultivateur, né à Penmarch, demeurant au village de Kerguzé-quel, en Penmarch, par corps à 30 francs d'amende et au dépôt de son fusil au greffe.

Nédélec, Corentin, 54 ans, cultivateur, né à Pleuven, demeurant à Ty-Ménez-Bras-Kerfourguy, en la commune de Gouesnach, par corps à 30 francs d'amende et au dépôt de son fusil au greffe.

Urcun, Jean-Marie, âgé de 29 ans, cultivateur, né à Goulien, demeurant au village de Kervéguen, en Goulien, par corps à 30 francs d'amende et au dépôt de son fusil au greffe.

Pour chasse sans permis, en récidive, à l'aide de furets et de bourses.

1° Le Goff, Jean, âgé de 20 ans, journalier; 2° Coïc, Hervé, âgé de 44 ans, aussi journalier, demeurant tous les deux à Pont-l'Abbé, par défaut à dix jours d'emprisonnement chacun et au dépôt de leurs bourses au greffe.

A NOS ABONNÉS

Nos lecteurs nous sauront gré de leur annoncer l'arrivée parmi nous de M. MOUSSIER, Ingénieur-Opticien breveté, de Nantes. Il est inutile de faire l'éloge de cet habile praticien dont nous connaissons la réputation de longue date, car le séjour que M. MOUSSIER fait chaque année à Quimper y est toujours marqué par de nouveaux succès; aussi le recommandons-nous d'une manière toute spéciale aux personnes dont la vue est altérée par quelque cause que ce soit, M. MOUSSIER obtenant les meilleurs résultats même dans des cas désespérés, par l'adaptation précise qu'il sait faire de ses précieuses lunettes à toutes les vues faibles ou opérées. Ces lunettes ont valu à l'auteur 4 brevets et 7 médailles aux expositions où il les a présentées.

M. MOUSSIER reçoit HOTEL DE L'ÉPÉE, à QUIMPER. Mr 2-1 r

Musique du 118°

Programme du 18 Novembre 1883.

- 1 Ouverture sur des Motifs du Stabat Mater..... Rossini.
- 2 Quatuor de Rigoletto (1^{er} acte), p^o trombone, piston, contr'alto et basse..... Verdi.
- 3 Fantaisie sur la Dame Blanche..... Boïeldieu.
- 4 L'Enclume..... Parlow.

État-civil de la ville de Quimper

du 9 au 15 novembre 1883.

NAISSANCES.

Jégou, Marie-Anna. — L'Helgoualc'h, François-Marie. — Cadic, Cécile-Marie. — Doaré, Anne. — Kervarec, Mathieu. — Marzin, Fanny-Cécile-Marie.

(377 naissances.)

MARIAGES : 90.

DÉCÈS.

Saignes, Marie-Louise-Antoinette, 38 ans, épouse de Yves-Marie Le Cloirec. — Kervran, Jacques-Alfred, 42 ans, époux de Marie Irai. (438 décès, dont 440 aux hôpitaux.)

PROMESSES DE MARIAGE

ENTRÉES :

Pennanéac'h, Joseph-Marie-Etienne, ferblantier, domicilié à Penhars, et dame Le Vergos, Jeanne-Marie, aubergiste, veuve de Alain Le Berre, domiciliée à Quimper.

Bruban, Auguste-Isidore, sans profession, domicilié à Brest, et demoiselle Bernard, Lucie-Aimée, sans profession, domiciliée à Quimper. Grall, Jean-Louis, maçon, et demoiselle Cornec, Jeanne-Marie, blanchisseuse, domiciliés à Quimper.

Tisnès, Jean-Martial, Inspecteur des contributions indirectes, domicilié à Quimper, et dame Ranoull, Jeanne, sans profession, veuve de Jean Frédéric Roussely, domiciliée à Bordeaux.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

LE LUNDI 26 NOVEMBRE 1883

600,000 OBLIGATIONS FONCIÈRES

Émises à 330 francs

REMBOURSABLES A 500 FR., SOIT UNE PRIME DE 170 FR.

Rapportant 15 fr., soit 4 fr. 70 %.

en tenant compte de la prime

Le prix d'émission : 330 francs

EST PAYABLE :

- 20 fr. en souscrivant, le 26 novembre;
- 30 — à la répartition, du 7 au 20 janv^r 1884;
- 100 — du 1^{er} au 15 juillet 1884;
- 100 — du 1^{er} au 15 janvier 1885;
- 60 — du 1^{er} au 15 juillet 1885;

Total: 330 fr. avec faculté d'anticipation totale à toute époque.

On peut, moyennant le versement intégral de 330 francs, souscrire des Obligations entièrement libérées.

Un droit de préférence est accordé dans la répartition aux souscripteurs d'obligations libérées. La réduction, s'il y a lieu, portera d'abord sur les souscriptions d'obligations non libérées. La répartition des 600,000 obligations sera faite du 7 au 20 janvier 1884.

Ces 600,000 obligations seront remboursées en 98 ans à partir du 1^{er} janvier 1883, c'est-à-dire dans le même délai que les obligations semblables émises en janvier 1883, de manière à établir entre les deux séries de titres une identité absolue.

Les intérêts sont payables les 1^{er} janvier et

1^{er} juillet au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers-Généralistes, chez les Receveurs particuliers des Finances et chez les Représentants du Crédit Foncier à l'étranger. — Les obligations libérées portent jouissance du 1^{er} janvier 1884.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Lundi 26 Novembre 1883

A PARIS :

- Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 49;
- Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14;
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3;
- A la Société générale, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;
- Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 49, et dans ses bureaux de quartier;
- Au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;
- A la Société de Dépôts et Comptes-courants, place de l'Opéra, 2;
- A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme;
- Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, rue des Capucines, 21, et à Alger;
- A la Compagnie Foncière de France, rue Saint-Honoré, 366.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

- Chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux;
- Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances;
- Chez MM. les Directeurs des Succursales du Crédit Foncier;
- Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER :

Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.

La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut, en envoyant les fonds sous pli recommandé, souscrire dès à présent par correspondance des obligations libérées de 330 francs ou des obligations libérées, seulement du versement de 20 francs.

Toutefois, les souscriptions d'obligations libérées de 20 francs, ne sont admises par correspondance, que pour 5 obligations et au-dessus. Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

Mouvement du port de Quimper

Du 9 au 15 novembre 1883.

ENTRÉES.

- Le Nadir, cap. Dugué, ven. de Cardiff, ch. de charbon.
 - L'Espérance, cap. Morgat, ven. de Pouliguen, ch. de sel.
 - Le Paul-et-Amélie, cap. Le Franc, ven. du Croisic, ch. de sel.
 - Le Courrier-du-Pouliguen, cap. Courtios, ven. de Pouliguen, ch. de sel.
 - Le Père-de-Famille, cap. Guillivic, ven. du Croisic, ch. de sel.
- SORTIES.**
- Les Deux-Sœurs, cap. Robin, all. à Pont-Aven, ch. de poterie.
 - La Fanny, cap. Jégou, all. à Bordeaux, ch. de diverses marchandises.
 - L'Eugénie, cap. Cardalaguet, all. à Pont-l'Abbé, sur-lest.

Heures des pleines mers à Quimper

Du 18 au 24 novembre 1883.

Dimanche	18	Novembre	6h 20 ^m matin.
Lundi	19		7 40
Mardi	20		8 8
Mercredi	21		9 10
Jeudi	22		10 21
Vendredi	23		11 31
Samedi	24		12 43

MAISON ROSSI

Continuation de la Liquidation

VOLONTAIRE ET IMMÉDIATE

Grand choix de MEUBLES et de Marchandises en tous genres. Les affaires se traitent avec un rabais considérable et au comptant.

GRANDS MAGASINS (500 mètres) A LOUER au plus bref délai, soit pour grand dépôt d'épicerie, soit pour tout autre commerce.

Quimper, imprimerie Arsène de KERANGAL.

AUX TEINTURES DE LYON

Spécialité de Teinture et de Nettoyage à neuf des Vêtements d'Hommes. Jules BOUILLON, 12, Quai du Stéir, à Quimper.

Le Directeur-Gérant : EMMANUEL CHALONY.